

Habilitation électrique pour non électricien

Réf. HAB-00

Durée

Préparation : 1 jour (7h)

Recyclage : 0,5 jours (3,5h)

Public concerné

Personnel chargé de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements basse et haute tension

Prérequis

Aucune connaissance préalable

Répartition

Cours : 80 %

Etude de cas : 20 %

Méthodes pédagogiques

- Remise d'un support de cours, des documentations techniques et les corrigés d'exercices
- QCM en fin de stage
- Travaux pratiques sur les installations de l'entreprise

Formation

Expert formateur expérimenté dans les domaines de l'électricité industrielle et tertiaire

Tarifs

[Nous consulter](#)

Objectif de la formation

- Connaître les risques électriques, les moyens de protection et de prévention
- Exécuter en sécurité les opérations d'ordre non électrique conformément à la norme NF C 18-510 et ses amendements A1 et A2

Contenu de la formation

Notions élémentaires d'électricité

- Atomes et circulation d'électrons
- Grandeurs électriques, symboles et unités de mesure
- Courant alternatif et courant continu
- Production, transport, distribution et utilisation de l'électricité

Risques électriques

- Cas réels d'accidents d'origine électrique (humains et matériels)
- Statistiques des accidents du travail
- Electrification, électrocution et brûlures
- Contacts directs et indirects, principes de la protection électrique

Définitions et norme NF C 18-510

- Code du travail, code pénal et code civil
- Domaines de tension : TBT, BT, HTA et HTB
- Définitions et titres d'habilitation
- Opérations en fonction de l'environnement électrique

Moyens de protection et de prévention

- Classes d'isolation et indices de protection
- EPI, outillages et balisages

Incidents et accidents sur les ouvrages électriques

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Moyens d'extinction sur un ouvrage électrique

Comprendre l'habilitation électrique pour les non électriciens ?

L'habilitation électrique est une reconnaissance officielle délivrée par l'employeur, attestant qu'un salarié dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour travailler en sécurité à proximité ou sur des installations électriques. Elle est encadrée par la norme NF C 18-510, qui définit les niveaux d'habilitation, les responsabilités et les règles de prévention des risques électriques.

Contrairement à une idée reçue, l'habilitation électrique ne concerne pas uniquement les électriciens. **De nombreux professionnels dits non-électriciens peuvent être exposés à des risques électriques dans le**

cadre de leurs missions quotidiennes : agents de maintenance, techniciens, opérateurs, personnels de nettoyage, agents des services généraux ou encore encadrants.

Pourquoi se former à l’habilitation électrique quand on n’est pas électricien ?

L’électricité représente un risque majeur en milieu professionnel. Une intervention inadaptée, une mauvaise manipulation ou une simple méconnaissance des dangers peut entraîner des accidents graves : électrisation, électrocution, brûlures, incendies ou arrêts de production.

La formation habilitation électrique pour non-électriciens permet de :

- **comprendre les dangers** liés à l’électricité et leurs conséquences,
- **identifier les situations à risque** dans son environnement de travail,
- **adopter les bons comportements** face à une installation électrique,
- **respecter les consignes** de sécurité et les procédures internes,
- **savoir réagir** en cas d’incident ou d’anomalie.

Elle répond également aux **obligations réglementaires de l’employeur**, qui doit former et habilitier les salariés exposés au risque électrique, même sans intervention directe sur les équipements.

Quelles sont les compétences acquises au cours de cette formation ?

À l’issue de la formation, les participants acquièrent les bases indispensables pour évoluer en sécurité dans un environnement électrique, sans réaliser de travaux électriques.

Selon le poste et les missions, la formation permet de préparer à des niveaux d’habilitation tels que :

- **B0 / H0 / H0V** : travail à proximité d’ouvrages électriques,
- **BS** : interventions simples de remplacement ou de raccordement,
- **BE Manœuvre** : manœuvres d’exploitation sur installations électriques.

Les stagiaires développent une compréhension claire des limites de leur intervention, savent quand et comment alerter un personnel habilité, et appliquent les règles de prévention adaptées à leur activité. Ces compétences contribuent directement à la **sécurité des personnes, à la conformité réglementaire de l’entreprise et à la réduction des risques d’accident**.



CONTACT

Aritem
108 rue de l’Alpette
38480 Pont de Beauvoisin
Isère – France

06 03 24 66 77
contact@aritem.com

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Fermé les samedi & dimanche



Mentions légales
Conditions générales d'utilisation

Copyright 2026